



**CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES
CRECHES SECTEUR SUD
11 mai 2023**

DEROULE ET ELEMENTS DE REPONSE

*Courriel du 28 avril 2023 des co-présidentes Mmes Jeanne Mapouna et Julia Louvet
PPT avec ordre du jour projeté*

Introduction Bénédicte Dageville :

- Remerciements aux participants de ce conseil des parents, qui fait suite à celui du 8 février.
- Remerciements aux co-présidentes pour le travail de recueil des points constituant l'ordre du jour
- Rappel des objectifs de cette instance : Cette instance est désormais bien installée dans le 11^e, depuis 2010, et nous permet d'avoir des échanges réguliers avec les parents sur leurs attentes tant pour les établissements que pour l'environnement dans lequel ils se trouvent. Le Conseil des parents a pu être l'occasion d'échanges sur des sujets très variés : les menus dans les crèches municipales, les difficultés de personnel et les contraintes d'organisation dans ce contexte au sein des établissements ou encore de travailler sur l'organisation du forum de la petite enfance
- En plus des parents, présentation de ceux qui participent à ces réunions :
 - o Bénédicte Dageville (Adjointe au Maire du 11^e),
 - o Ana E Silva, DGA Service Population MA11
 - o Gualtiero Raimondi Comesini, responsable RIF
 - o Laurie Dahan, Cheffe de la CASPE 11^e/12^e
 - o Claire Cordonnier, cheffe de Pôle Famille et petite enfance - CASPE 11^e/12^e
 - o Fatima Khermache, Coordinatrice Petite Enfance - CASPE 11^e/12^e
 - o Des responsables de crèches
- Demander **qu'un ou deux parents se chargent de prendre des notes** permettant d'établir le CR. CR qui sera ensuite relu et validé avant d'être mis en ligne.
- Sur la base de l'ordre du jour que vous pouvez voir sur l'écran, je vous propose que les services de la Ville vous présentent les premières réponses apportées aux questions posées, et échanger ensemble sur les questions complémentaires que vous auriez.

Interrogations communes :

1. Question des parents : Le rapport IGAS « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches » publié en mars 2023 a suscité de fortes inquiétudes chez de nombreux parents. D'une manière générale, quel retour pouvez-vous nous faire concernant ce rapport ?

Plus précisément, pourriez-vous nous détailler, la procédure d'alerte à suivre si un parent est confronté à un problème grave au sein de sa structure d'accueil, pour lequel un contact avec la Direction est insuffisant ?

Comment les crèches municipales du 11^e arrondissement sont-elles auditées ?

Les recommandations du rapport seront-elles intégrées aux réflexions menées sur la politique de la petite enfance à Paris/ dans le 11^e arrondissement ?

Réponse CASPE

Les services centraux de la ville de Paris et le bureau de l'agrément (en charge de l'agrément de tous les établissements municipaux et associatifs, privés) sont en charge du contrôle de tous les établissements (environ 1000).

[NB : en dehors de Paris c'est au niveau du département]

Les contrôles sont organisés tous les ans pour le privé, tous les 2 ans pour les établissements associatifs et tous les 3 ans pour les établissements municipaux. L'IGAS a audité la ville de Paris dans le cadre de ce rapport. La ville de Paris a proposé la visite de crèches municipales mais l'IGAS a refusé. La mairie n'a pas de retours sur combien de familles parisiennes ont répondu au questionnaire car les retours se faisaient directement à l'IGAS.

L'IGAS fait un constat riche et intéressant. Les orientations sont faites pour développer un service public de qualité. Il convient aussi de rappeler la question du financement (rappel de la répartition : une partie par les familles par 12% et la CAF 25% et le reste est financé par le gestionnaire). Les gestionnaires associatifs sont en difficultés au niveau financier.

Le rapport contient également un point relatif à la réglementation sur le taux de diplômés et le taux d'encadrement.

7 axes stratégiques se dégagent. A titre d'exemple nous pouvons nommer : les besoins des enfants (une recommandation est l'allongement des congés légaux maternité et paternité) ; la sécurité (aller plus vers l'éducatif, baisser le ratio d'un adulte pour 5 enfants pour tous les âges, réduire le nombre d'enfants par groupe...); la montée en compétence des professionnels. (rappel relatif au projet d'une école des métiers de la ville de Paris) ; Renforcer le contrôle, place plus importante de la PMI.

Question parents : Comment se passe un contrôle ?

Réponse : le contrôle est encadré par des supports : il y a un référentiel, un guide ministériel, et la réglementation en règle générale. Les pièces sont vérifiées, puis sur place sont contrôlées le respect des règles (hygiène, sécurité...)

La Direction de l'établissement est prévenue en cas de contrôle. Les contrôles inopinés sont réservés aux établissements qui ont fait l'objet d'un signalement. Le contrôle est effectué soit par le bureau de l'agrément ou les médecins de la PMI. Il peut également porter sur l'utilisation des locaux.

Question parents : Combien de temps avant le contrôle la Direction est-elle prévenue ?

Réponse : Environ 3 semaines à l'avance.

En matière de prévention de la maltraitance :

- Une partie à la charge de l'institution
- Une partie plus individuelle lors du recrutement.

A Paris, il y a un référent maltraitance qui peut être appelé par les professionnelles si elles constatent quelque chose. Le contact avec la Direction doit être privilégié.

Il existe également des formations dédiées sur le thème ainsi que des journées pédagogiques qui peuvent être organisées sur le sujet. Le cas échéant, les responsables des établissements font des rapports disciplinaires et prennent des sanctions pouvant aller jusqu'au départ des salariés concernés.

Crèche Cavaillac (retour d'expérience de la Directrice) : une journée pédagogique dédiée a été organisée en 2022. Nous centrons nos pratiques sur la connaissance du développement du petit enfant à jour des dernières préconisations en la matière. L'affiche avec le numéro vert permettant de contacter le référent maltraitance a été revu avec les équipes. Il faut renouveler ces journées pédagogiques tous les ans pour qu'elles soient efficaces.

Question parent : Pouvez-vous nous donner un exemple de violence ordinaire ?

Réponse : par exemple mettre un enfant au coin. C'est totalement prohibé en crèche, ou bien priver un enfant de dessert par exemple. Si un agent commet ces fautes, il encourt une sanction disciplinaire.

Question parents : le rapport IGAS pointait aussi les cas de professionnelles suspendues dans un établissement et qui pouvaient être amenées à travailler dans un autre établissement.

Réponse : A Paris nous ne constatons pas les dérives qui sont décrites dans le rapport. Certaines pratiques doivent être améliorées mais il n'y a pas de dérives aussi graves à notre connaissance.

Au sujet de la maltraitance et des gestes inappropriés : il faut que les professionnelles puissent aussi intervenir pour arrêter un collègue. Il s'agit d'une réelle volonté des services centraux : responsabiliser les équipes car le silence n'est pas la solution.

Question parents : Les thèmes des Journées pédagogiques sont-ils les mêmes pour tous les établissements ?

Réponse : Non c'est au niveau de chaque établissement que les thèmes sont décidés.

Question parents : Serait-il possible d'imposer un thème ?

Réponse : Si un établissement est identifié comme étant en difficulté, c'est suggéré.

Question parents : Comme il est parfois difficile d'identifier les établissements en difficulté, imposer le thème de la maltraitance lors d'une journée pédagogique, c'est s'assurer que tout le monde le traite ?

Réponse : C'est au cœur de la feuille de route. Nous partageons que la prévention est plus importante que la réparation.

Question parents : il ne faut pas oublier que le sujet est lié aux conditions de travail des agents. Un geste inapproprié peut également résulter d'un épuisement professionnel.

Réponse : La solidarité entre collègues est encouragée également pour cette raison. Une collègue peut prendre le relais lorsqu'une professionnelle a besoin de souffler. Les professionnelles bénéficient du soutien de leurs directions respectives.

Question parents : lorsque deux adultes uniquement sont présents pour encadrer les enfants il n'est malheureusement pas possible de dire à a collègue de sortir pour prendre l'air.

Réponse : Le soutien de la Direction est essentiel. Le travail en équipe permet de s'organiser afin de gérer les temps plus compliqués dans le déroulement d'une journée. Il s'agit d'essayer d'organiser le travail entre les temps calmes et temps plus compliqués.

Question parents : La crise RH actuellement traversée ne va-t-elle pas conduire à inscrire dans la durée un système de compensation par la Direction ?

Réponse : C'est la réglementation qui prime. Si les professionnelles ne sont pas présentes en nombre suffisant, on n'accepte pas d'enfants supplémentaires au sein de l'établissement.

La commission de la mairie attribue les places en fonction des capacités réelles des établissements. De plus, nous essayons d'accompagner la formation continue des professionnelles.

(retour d'expérience d'une Directrice de crèche): notre intervention est ponctuelle car nous avons d'autres tâches/ missions.

Procédure d'alerte à suivre en cas de problème grave ?

1/ En parler avec le responsable de l'établissement

2/ Envoyer un courriel à l'adresse dédiée affichée à l'entrée de chaque établissement

3/ Saisir la PMI

2. Comment faire pour que le regroupement soit sécurisant pour les enfants ? Serait-il possible de le raccourcir à l'avenir ?

Réponse CASPE

Le regroupement est prévu pour que les agents puissent prendre leurs congés. La période de fermeture a été rallongée. Poser les congés l'été permet aussi la présence des agents le reste de l'année.

Il n'est donc pas possible de modifier le système actuel.

Préparation et sécurisation : préparation en amont par secteur (3 ou 4 établissements sont regroupés entre eux) les agents connaissent les établissements. Les directions sont aguerries.

Il existe un livret d'accueil pour les familles et les professionnels.

L'idée globale est celle d'une prise en charge avec du bon sens. L'harmonisation des pratiques professionnelles est recherchée pour perturber le moins possible les enfants.

Chaque année, une réunion en amont est organisée et les enfants sont répartis. Les familles sont conviées à visiter les établissements. De plus, pendant le regroupement, une réunion hebdomadaire sur le déroulement du regroupement est fixée.

En période de regroupement, le ratio suivant est pratique : 1 adulte pour 5 enfants (quel que soit l'âge des enfants). Les éducatrices jeunes enfants ne sont pas comptées dans ce ratio.

(retour d'expérience d'une Directrice de crèche : nous travaillons beaucoup en amont. Nous faisons des fiches sur chaque enfant pour que les professionnelles connaissent un peu les habitudes des enfants.

Nous savons que les enfants sont déstabilisés (nouvelles têtes adultes et enfants). Si problème individuel est rencontré, nous essayons de trouver une solution. Nous savons que c'est n'est pas facile pour les familles.

Question parents : Comment est opéré le choix de l'établissement qui accueille ?

Réponse : Comme c'est l'été, nous essayons de choisir un établissement avec un extérieur et dans le lequel il ne fait pas trop chaud. Puis d'autres critères sont pris en compte : adresse, capacité d'accueil..

Les fermetures permettent d'effectuer les travaux dans les établissements.

3. Comment se fait le choix du lait pour les enfants ? Nous avons eu certains retours au sujet d'enfants encore au lait 2^{ème} âge alors qu'ils auraient dû passer au lait 3^{ème} âge.

Réponse CASPE

Pour le lait, c'est la réglementation européenne qui s'applique. Lait 3^{ème} âge n'est pas obligatoire. Le lait 2^{ème} âge peut aller jusqu'à 3 ans.

Question parents: La composition des laits n'est pas la même. Après la diversification, pourquoi maintenir un lait 2^{ème} âge ?

Utiliser le lait 2^{ème} âge à la place du lait de vache est une précaution prise en collectivité.

4. Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur le **forum de la petite enfance du 11^{ème} arrondissement** prévu en juin prochain, notamment sur les formations aux premiers secours évoquées lors du dernier conseil ?

14 juin l'après-midi 14h – 18h

Stand avec les partenaires habituels, CAF, CASP le RIF, maison d'associations

Des ateliers sont prévus pour les tout petits et un stand pour les parents et futurs parents est également prévu.

En ce qui concerne la formation aux premiers secours: 3 sessions d'une heure sur inscription. Modalités d'inscription envoyées par mail.

Spectacle de la compagnie maya vers 17h30. Modalités d'inscription envoyé par mail.

Les questions individuelles des établissements sont traitées par mail.